

<u>CHRV</u>	
<u>DESCRIPTION DE FONCTION</u>	Sect. Contr. :
	Année : 2020
	N° Fonction :
	Version :

TITRE DE LA FONCTION

MEDECIN ANESTHESISTE

1. La fonction de médecin anesthésiste et ses missions

Notre institution comprend environ 450 lits.

L'activité anesthésique est répartie dans les services suivants :

- Bloc opératoire : Plateau technique de 8 salles d'opération. Réalisation de tous les types de chirurgie à l'exception de la chirurgie cardiaque et de la neurochirurgie crânienne.
- Hors Bloc Opératoire : 3 salles d'opération : Endoscopie digestive adulte et pédiatrique, actes clinique de la douleur.
- Maternité (+/- 1300 accouchements par an),
- Radiologie : interventionnelle vasculaire, scanner et IRM.
- Coronarographie : anesthésies pour corrections troubles du rythme.
- Clinique de la douleur et centre de douleur chronique.
- Consultation préopératoire
- Suivi journalier périopératoire des patients dans les services d'hospitalisation.
- Garde d'anesthésie

2. Les modalités d'exercice

- a) **Statut d'indépendant** au sein du pool d'anesthésie
- b) **Horaire** : 8 demi-journées par semaine avec participation obligatoire au rôle de garde proportionnellement au temps de travail.

3. Les conditions d'accès

- Etre titulaire du diplôme de docteur en médecine, spécialiste en anesthésie
- Compétence en anesthésie locorégionale indispensable
- Compétence en algologie est un atout
- Dynamique
- Capable de travailler en équipe